



Ecole Maternelle SAINT LOUIS - SAINTE CLOTILDE  
16, allée des Hêtres  
93340 - LE RAINCY  
Tél : 01 43 01 36 40

## REGLEMENT INTERIEUR MATERNELLE

### 1 – HORAIRES

**07h45 : Garderie du matin (facultatif voir tarif)**

**08h20 - 08h30 : Rentrée des élèves**

**08h30 : fermeture des portes pour tous.**



**ATTENTION, LE PORTAIL NE SERA PLUS OUVERT AU DELA  
DES HORAIRES D'OUVERTURE.  
LES PARENTS EN RETARD DEVRONT RAMENER LEUR ENFANT  
A LA PROCHAINE OUVERTURE PORTAIL 11H20.**

Nous demandons aux parents d'être attentifs au respect des horaires le matin, le midi et le soir.

**11h 20 :** Les parents des maternelles récupèrent les élèves au portail.

**13h 05 Accueil des externes.**

**16h 20 :** Sortie

En raison des consignes **VIGIPIRATE** les parents de PSM pourront jusqu'à fin septembre emmener les élèves en classe. Après cette date les élèves seront laissés au portail le matin et pris en charge par l'école.

**Nous rappelons aux parents que les entrées et sorties s'effectuent exclusivement par l'allée des Hêtres.**

***Le stationnement devant l'école ainsi que sur les bateaux et les trottoirs des riverains est interdit pour éviter l'encombrement et faciliter la sortie et la sécurité des enfants.***

### II - ABSENCES

Toute absence doit être signalée et justifiée le jour même à l'école (☎ **01 43 01 36 40**).ou au secrétariat Mme Eck par **mail : [bonjour@saintlouis-sainteclotilde.org](mailto:bonjour@saintlouis-sainteclotilde.org)**

Un certificat médical sera demandé en cas d'absence prolongée ou de maladie contagieuse (varicelle, conjonctivite, scarlatine) pour autoriser le retour en classe.

### III - SANTE

Les enfants malades ne peuvent être pris en charge par l'école. Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Seuls quelques soins "extérieurs" (désinfection et lavage) peuvent être prodigués. Sur la demande des parents et avec **un PAI (protocole accueil individualisé) et l'ordonnance du médecin** l'école administrera le traitement médical.

### IV - GARDERIE

Horaire ouverture du portail garderie matin : 7h45-7h50

Horaire : 16h20-18h00.

**Seuls les élèves inscrits à la garderie prennent leur goûter à l'école.**

### V- TENUE VESTIMENTAIRE

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

Tout vêtement doit être **marqué** au nom de l'enfant.

**Sont interdits :** Les chaussures sonores ou lumineuses et les T-shirts à sequins (paillettes), les casquettes, les shorts, les tongs, les tee-shirts à bretelles, les tenues militaires (style camouflage), les jeans troués, les boucles d'oreilles de type créole, les boucles d'oreilles pour les garçons, vernis à ongles colorés, le chewing-gum, les sucettes, les bonbons durs ainsi que les jouets personnels, les tatoos (tatouages), les tongs et les sabots.

- ♦ les cheveux longs pour les filles devront être attachés et les cheveux longs ou mi-longs ne sont pas tolérés pour les garçons.
- **Le port de la blouse est obligatoire de la PSM au CM2.  
Ceci contribue à une bonne tenue, sans différences ni distinction entre les élèves.  
L'entretien de la blouse est à la charge des parents.**

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

### VI – DIVERS

L'enfant doit toujours être muni de son carnet de correspondance.

- ♦ Le carnet de correspondance est le lien direct entre l'école et la famille.  
**Toutes les circulaires dans le carnet doivent être consultées et signées.** Pour tout problème concernant l'enfant, ne pas hésiter à l'utiliser.
- ♦ Tout changement : adresse, téléphone ... doit être impérativement signalé au secrétariat.

### VII – CARNET EN LIGNE

Les carnets de compétences de maternelles seront consultables en ligne sur le site Edumoov.

**La signature électronique est impérative pour obtenir le carnet suivant.**

### VI- REINSCRIPTION DES ELEVES

Les réinscriptions des élèves se font au mois de février, sauf en cas de non-respect des règles de vie collective (comportement violent, arrogant, retards réitérés ...) ou de problème d'impayé.

<p><b>Mais d'une façon générale, l'école est d'abord un lieu de travail et de vie. Chacun aura donc à cœur de respecter le travail d'autrui et les lieux.</b></p>
---